REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS 6-12 ANS « L'ILE AUX MOMES » (6-9 ans) et « LE CLUB JEUNES » (9-12 ans)

L'accueil de loisirs 6-12 ans, géré par l'ILM, se donne pour objectif d'améliorer le service, au travers d'un accueil de qualité et d'une écoute active des enfants et de leurs familles, dans le but de mieux cibler les besoins de ceux-ci.

<u>LE PUBLIC ACCUEILLI</u>: En période de vacances scolaires, deux espaces différenciés sur le même site accueillent les enfants selon leur âge: « L'île aux mômes », pour les enfants ayant entre 6-9 ans et « Le club jeunes », pour ceux ayant entre 9 et 12 ans. Des actions « passerelle » sont prévues régulièrement entre les deux tranches d'âge.

En période scolaire cette organisation peut être revue en fonction des effectifs, les deux tranches d'âge pouvant se retrouver ensemble ou reparties autrement

<u>L'EQUIPE D'ANIMATION</u>: L'équipe permanente est formée par des animateurs diplômés : une directrice et deux animateurs.

En fonction des effectifs et notamment pendant les périodes de vacances scolaires, l'équipe est renforcée par des animateurs saisonniers. Ceux-ci sont diplômés BAFA (voire d'un autre diplôme professionnel de l'animation) ou stagiaires BAFA, toujours dans le respect du taux d'animateurs diplômés prévu par la réglementation en vigueur.

Toute l'équipe d'animation s'applique à répondre aux objectifs éducatifs de la structure et garantit un environnement sécurisant et convivial pour les enfants.

LES ACTIVITES PROPOSEES : Les activités proposées sont différentes et adaptées à chacune des tranches d'âge.

Pour les enfants de 9 ans, un passage progressif entre l'accueil pour les 6-9 ans et celui pour les 9-12 est prévu. Ainsi, en période de vacances scolaires, les enfants de 9 ans fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs, pourront s'inscrire aux activités de l'une ou l'autre tranche d'âge pendant une période de un à deux mois, au bout de cette période l'inscription au « Club Jeunes » devient définitive.

Nous avons mis en place aussi, <u>un « pass' ado »</u> pour les enfants de 11 ans qui fréquentent l'accueil de loisirs. Pour faciliter un passage en douceur au pôle jeunesse (Appelé **Ferme de la Fontaine**), nous proposons tout au long de l'année des visites, activités, rencontres... pour que le futur jeune puisse s'approprier les lieux.

Les programmes d'activités sont renouvelés par période, c'est-à-dire, il y a un nouveau programme d'activités pour chaque période de vacances et un nouveau programme pour les mercredis de chaque période inter-vacances.

Ces programmes sont toujours disponibles à l'accueil deux semaines avant chaque période et consultables sur le site internet www.maisondequartierlacdemaine.fr. Ils pourront aussi être envoyés par courriel aux familles qui le souhaitent.

En général, l'organisation des activités est faite en tenant compte du rythme de l'enfant.

Types d'activités proposées :

- Activités sportives, artistiques, techniques...
- Jeux intérieurs et extérieures
- Sorties (piscine, patinoire, exposition...)

Certaines activités peuvent être proposées par les enfants, qui pourront prendre des initiatives et participer à la vie collective dans la mesure de leur maturité.

Des temps libres et des temps de repos sont également proposés aux enfants. Une salle au calme est prévue pour le temps de repos.

L'accueil de loisirs se réserve le droit de changer ou d'annuler exceptionnellement une activité programmée en cas de besoin.

LES HORAIRES:

Arrivée et départ échelonnés sur les créneaux d'accueil suivants :

	HORAIRES ACCUEIL ALSH			
MATIN MIDI		APRES-MIDI	SOIR	
7h45 – 9h30	11h45 - 12h15	13h30 - 14h00	16h45 - 18h00	

Pendant les périodes de vacances scolaires, **les enfants de la tranche 6-12 ans**, peuvent choisir de s'inscrire à la journée ou à la demi-journée, sauf en cas de sortie ou d'une activité nécessitant une inscription à la journée.

Il n'est pas possible d'accueillir des enfants au-delà de 18h00. Les parents ne pouvant pas récupérer leurs enfants avant cette heure, devront trouver un autre mode de garde. Le retard à répétition des parents (ou de la personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h00, peut entrainer une exclusion temporaire ou définitive.

LES INSCRIPTIONS : Lors d'une première inscription*, les parents ou représentants légaux de l'enfant doivent apporter :

- -La fiche sanitaire remplie (à se procurer à l'accueil).
- -Une attestation CAF ou MSA
 - ❖ Si vous n'avez pas de numéro d'allocataire, un avis d'imposition (N-2=> ex : pour l'année 2018 présenter celui de 2016) pour calculer votre quotient.

Toutefois si nous n'avons pas ces informations, le plus haut tarif sera alors attribué.

- 2 enveloppes timbrées sans nom ni adresse.
- -Le règlement intérieur (partie détachable) signé par les parents ou le responsable légal de l'enfant.
- -L'adhésion allant du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 ainsi que le règlement des journées d'inscription.

* Un rendez-vous avec la directrice du pôle enfance peut être pris à l'accueil lors d'une première inscription.

Les inscriptions doivent se faire auprès de l'accueil de l'ILM **deux semaines avant** la date d'accueil. Au-delà de ce délai et jusqu'à 48 heures avant cette date, l'inscription sera prise en compte **uniquement** si les effectifs prévus le permettent.

<u>LES TARIFS</u>: Les tarifs sont établis selon le quotient familial (donné par la CAF ou si vous ne percevez pas. Voici le nouveau tableau des tarifs 2017/2018 (pour information, le coût réel d'une journée est de 38€ : des subventions Ville/CAF et des prestations permettent de réduire la participation des familles) :

ANGERS					
ALLOCATAIRE CAF/MSA	MERCREDI		VACANCES		
	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	JOURNEE AVEC
DE 0 à 456	1,40€	5,40€	1,80€	5,80€	7,60 €
457 à 823	2,10€	6,10€	2,40 €	6,40€	8,80 €
824 à 1036	2,60€	6,60€	2,90€	6,90€	9,80 €
1037 à 1199	2,80€	6,80€	3,20€	7,20€	10,50€
1200 à 1499	3,10€	7,10€	3,60€	7,40€	11,20€
1500 à 1999	3,90€	7,90€	4,70 €	8,70€	13,40€
Plus de 2000	4,20€	8,20€	5,10€	9,10€	14,20€

HORS ANGERS					
	MERCREDI		VACANCES		
ALLOCATAIRE CAF/MSA	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE	1/2 JOURNEE	JOURNEE AVEC
	SANS REPAS	AVEC REPAS	SANS REPAS	AVEC REPAS	REPAS
- de 600	3,60€	7,60€	4,00€	8,00€	10,00€
+ de 600	5,90€	9,90€	6,80€	10,80€	18,40€

FACTURATION

En cas d'annulation, il faudra prévenir l'ILM au plus tard 48 heures avant la date d'accueil. Dans le cas contraire, le coût de l'inscription sera dû (sauf sur présentation d'un justificatif médical).

LES REPAS:

Le déjeuner : La confection des repas est prise en charge par le service EPARC. La cantine est située dans les locaux de l'école La Pérussaie. Les familles peuvent choisir entre repas classique, sans viande ou sans porc.

Le temps du repas, est un temps convivial propice à l'échange entre les enfants et entre les enfants et les animateurs.

Le goûter : un goûter est servi tous les après-midis (mercredis et vacances scolaires) vers 16h00.

Dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, les enfants peuvent cuisiner eux-mêmes des repas ou des desserts. Dans ce cas les animateurs veilleront aux règles d'hygiène et de conditionnement en vigueur.

Pour les sorties à la journée, le pique-nique est fourni par le service EPARC.

Les enfants ne peuvent pas apporter leur propres repas ou goûters (aucun aliment, en dehors des repas et goûters prévus à l'accueil de loisirs, ne sera pris par les enfants pendant le temps d'accueil) à l'exception des enfants atteints de troubles de santé et bénéficiant d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

Les enfants peuvent apporter leur brosse à dents. Afin de les aider à maintenir une bonne hygiène dentaire, les animateurs proposeront aux enfants de brosser les dents après chaque repas.

<u>LA SECURITE</u>: Aucun enfant ne pourra sortir sans une autorisation écrite, à remplir obligatoirement lors de l'inscription. Tout changement devra être signalé par écrit.

Les personnes autorisées à récupérer les enfants à la sortie, autre que les parents ou représentants légaux, ne pourront pas le faire sans une autorisation écrite de ces derniers, à remplir obligatoirement lors de l'inscription. Ils devront également apporter obligatoirement une pièce d'identité.

<u>LA SANTE</u> : Il faudra fournir une ordonnance pour toute prise de médicament. Les animateurs ne donneront aucun médicament sans ordonnance.

En cas d'allergie alimentaire ou tout autre problème de santé, il faudra le signaler au moment de l'inscription.

En cas d'urgence (accident), il sera fait appel immédiatement au médecin ou pompiers. L'accueil de loisirs préviendra ensuite la personne à contacter en cas d'urgence.

<u>LES SEJOURS ET LES STAGES</u>: L'accueil de loisirs organise pendant l'été des séjours et des stages. Toutes les informations concernant les dates, les lieux, les conditions, les tarifs (...), seront communiqués aux parents au mois d'avril.

<u>FINANCEURS</u>: L'accueil de loisirs est financé par la CAF, la ville d'Angers, le conseil général et la MSA. De plus une adhésion et une participation journalière des parents est nécessaire au bon fonctionnement du pôle enfance.

PARTIE A DECOUPER ET A RENDRE REMPLIE DATEE ET SIGNEE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

Je soussigné(e)	mère / père/ représentant(e) légal(e) (rayer la mention inutile) de
l'enfant	, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de
l'accueil de loisirs 6-12 ans 2017/2018.	

Signature Date